



RESTITUTION DE L'ATELIER 1

Les leviers à activer pour assurer la mixité sociale

Présentation de l'expérience menée à Clermont-Ferrand de redécoupage de la carte scolaire : travail mené conjointement par le Rectorat et le Conseil Départemental

Etat des lieux et constats

- Une dispersion des données : celles sur les élèves sont détenues par le Rectorat, celles permettant de déterminer la ségrégation par le Département, et la DSDEN dispose des données relatives aux affectations (demandes de dérogations).
- Ségrégation présumée forte entre le centre et la périphérie, notamment les QPV ainsi qu'en le privé et le public, cette ségrégation étant difficile à quantifier.

Il a été procédé à un redécoupage en fonction des données obtenues et qui ont permis d'objectiver cette ségrégation, qui ne tient pas uniquement à la ségrégation spatiale de l'habitat, de suivre les compositions sociales des établissements (CSP), des sorties et entrées... Globalement, sur plusieurs années le niveau de ségrégation tend à augmenter. Les établissements évités ne sont pas toujours les plus évidents : 1 collège en QPV est attractif, un autre hors QPV est « évité » car proche de deux établissements très favorisés...

Questions vives

- Question de la mixité dans les classes et pas seulement au sein de l'établissement, en lien avec les jeux de filières et options
- Lien avec le privé et ses capacités d'accueil
- Lien avec les parents ? L'information a été diffusée et des échanges ont eu lieu avec des représentants des parents d'élèves mais la rentrée n'avait pas encore eu lieu, les mécontentements ne s'étaient pas encore exprimés à ce moment-là...
- Question de l'adhésion des professeurs et des syndicats, qui peut également constituer un obstacle
- Développement de l'offre pour rendre les établissements plus attractifs
- Un meilleur accueil des enfants primo-arrivants, allophones dans des établissements habitués, avec des équipes qualifiées, souvent dans des quartiers défavorisés ?

Points d'appui ou leviers

- Le volontarisme politique et la décision partagée entre tous les élus
- Le travail partenarial engagé et les échanges des données
- Le lien fait entre écoles et collèges
- Le travail en lien avec la direction diocésaine concernant l'enseignement privé
- La volonté de limiter les dérogations en parallèle
- Communication et transparence : la concertation menée avec les conseils d'école, les parents
- Appui sur les chiffres : démarche objectivée
- Le travail en lien avec les chefs d'établissement qui doivent veiller à la mixité sociale au sein des classes
- L'expérimentation a aussi bénéficié d'un effet d'opportunité avec la loi Peillon (mouvement national)
- Progressivité dans l'expérimentation menée

Points d'achoppement ou obstacles

- Question de l'attractivité des établissements également pour les enseignants/équipes
- Pas de sectorisation dans le privé
- Division entre le sectorisation effectuée par le Département et l'affectation par la DSDEN
- Syndicats d'enseignants parfois réticents
- La sectorisation n'est qu'une petite partie : question de la répartition de l'offre et surtout de l'offre d'habitat...